

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE
COMMUNE DE SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS

CONSTRUCTION D'UN HOTEL D'ENTREPRISE
ET D'UN PARKING

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
Lot n°2 : Espaces Verts Clôtures
2 – Bordereau de Prix Unitaires

MAÎTRE D'OUVRAGE

SCI IMMO CCI

379 Allée de Métalé

47310 Sainte-Colombe-en-Bruilhois



MAÎTRE D'OEUVRE

Mandataire : AC2i-BET

24bis Boulevard Edouard Lacour - 47031 AGEN CEDEX



Paysagiste Concepteur : Gwénaél TANGUY

5, bis Avenue de l'Ermitage - 47 000 AGEN



0	30/04/2026	Emission originale	AC		YLM	
Rév.	Date	Commentaire	Nom	Visa	Nom	Visa
			Rédaction		Approbation	

N des prix	Désignation de la nature d'ouvrages et prix d'application (en toutes lettres) Hors Taxes	Prix exprimés en chiffres H.T.
------------	---	--------------------------------

A Installation de chantier / Travaux Préalables à la plantation		
	<u>a) Installation de chantier</u> Ce prix rémunère, forfaitairement, la mise en place de la base vie et des installations propres à l'entreprise. Il comprend notamment : - La fourniture, l'amenée et les frais d'installation des locaux constituant la base vie conformément au CCTP comprenant notamment : bureau équipé pour le Maître d'œuvre servant de salle de réunion, réfectoire, vestiaires, sanitaires, douches en nombre suffisant pour l'ensemble du personnel, - les branchements aux réseaux divers, - les frais de fonctionnement des installations, ainsi que l'entretien, la maintenance et les réparations, - la fourniture, l'amenée et les frais d'installation des locaux de chantier, magasins, ateliers, entrepôts nécessaires au titulaire pour ses propres travaux, - l'amenée, la mise en station du matériel et des engins de chantier, - les protections d'ouvrages divers non déposés situés à proximité du chantier, - le nettoyage quotidien des zones de chantier et des zones d'accès, - les dispositifs de tous ordres en vue d'assurer l'hygiène et la sécurité, conformément aux règlements en vigueur, - le maintien de toutes les circulations et de tous les accès privatifs et piétonniers pendant toute la durée du chantier par des moyens qui devront être validés par le Maître d'œuvre (tôles, passerelles, etc.), - la fourniture et mise en place d'une clôture de chantier si nécessaire - l'enlèvement des installations communes et propres à l'entreprise, le repli du matériel, la remise en état des lieux et si nécessaire l'évacuation des matériaux excédentaires, et matériaux de démolition, - les dépenses éventuelles d'achat, de location et d'utilisation des terrains autres que ceux mis à disposition de l'entreprise par le Maître d'Ouvrage, - l'ensemble des démarches administratives, D.I.C.T. et l'obtention des arrêtés de police, en informant systématiquement le Maître d'œuvre et le Maître d'Ouvrage des procédures envisagées. Ce prix sera appliqué en deux fractions : - 40 % après l'amenée et le montage complet des installations, - 30 % après repliement de tout le matériel, démontage des installations et remise en état complète des lieux des travaux initiaux - 30 % à la fin de garantie de reprise et levée totale des réserves comprenant le remplacement des essences dont le développement n'est pas satisfaisant LE FORFAIT :	F

N des prix	Désignation de la nature d'ouvrages et prix d'application (en toutes lettres) Hors Taxes	Prix exprimés en chiffres H.T.
------------	---	--------------------------------

b)	<u>ANALYSE DE LA TERRE VEGETALE</u> Le prix comprend l'analyse des terres végétales pour les massifs reconquis sur le sol minéral. Apport de terre végétale de bonne qualité, fourniture de l'analyse et régalage LE FORFAIT :	F
c)	<u>études d'exécution</u> Ce prix rémunère au forfait la réalisation des études et des plans d'exécution, telles que définies au C.C.T.P. Il comprend notamment la réalisation : - des plans généraux - des plans de détail pour les massifs	F
d)	<u>DOE, plan de recollement</u> Ce prix rémunère, forfaitairement, l'établissement et la livraison des documents conformes à l'exécution tels que définis au C.C.T.P. Ce prix s'applique à la remise complète du dossier, et concerne en particulier - Les plans des végétaux - Les plans du mobilier, - Les plans de détails (tuteurs...) - les plans de récolement après travaux seront établis par un géomètre Expert D.P.L.G. choisi par le Maître d'Ouvrage à l'échelle 1/200. Ce plan topographique sera rattaché au N.G.F. avec des coordonnées indépendantes ou Lambert , une densité de point de niveau sur inférieur à cinq mètres avec tous les détails de mobilier urbain ,de bâtiments, d'entrées, seuils, clôture etc.... Il sera indiqué sur ce plan un point de niveau sur tous les massifs et végétaux plantés par le présent lot Ces travaux seront faits D.A.O. en format DWG. Il sera livré de la version finale au Maître d'Ouvrage un support numérique avec 1 tirage couleur. Le contrôle des plans sera fait par le Maître d'œuvre. <u>LE FORFAIT :</u> _____	F
B Fouilles de plantation et préparation de sol		

N des prix	Désignation de la nature d'ouvrages et prix d'application (en toutes lettres) Hors Taxes	Prix exprimés en chiffres H.T.
------------	---	--------------------------------

a)	<u>Implantation générale et piquetage</u> L'UNITE:	U
b)	<u>Fosse des arbres dimensions 1.50 m x 1.50 m x 1.00 m</u> Ce prix rémunère l'ouverture, décompactage des parois, évacuation des matériaux existants L'UNITE:	U

C Apport et amendement

a)	<u>Amendement des fosses d'arbres</u> L'UNITE:	U
b)	<u>Amendement plantation des arbustes</u> L'UNITE:	U

D Bosquet à l'est le long des dalles béton (1u/2,5 m²)

E Massifs arbustifs entre les stationnements (1u/m²)

F Massifs de vivaces au bord du sentier (5 u/m²)

	<u>fraxinus Exelcior</u> L'UNITE:	U
	<u>fraxinus angustifolia</u> L'UNITE:	U
	<u>quercus robur</u> L'UNITE:	U
	<u>quercus palustris</u> L'UNITE:	U
	<u>acer pseudoplatanus</u> L'UNITE:	U
	<u>acer platanoide</u> L'UNITE:	U
	<u>prunus mahaleb</u> L'UNITE:	U

N des prix	Désignation de la nature d'ouvrages et prix d'application (en toutes lettres) Hors Taxes	Prix exprimés en chiffres H.T.
---------------	---	--------------------------------------

	<u>corylus avellana</u> L'UNITE:	U
	<u>acer campestre</u> L'UNITE :	U
	<u>quercus ilex</u> L'UNITE :	U
	Syringa L'UNITE :	U
	Carpinus L'UNITE :	U
	<u>viburnum tinus</u> L'UNITE:	U
	<u>viburnum opulus</u> L'UNITE:	U
	Euonymus Europaeus L'UNITE:	U
	<u>laburnum anagyroides</u> L'UNITE:	U
	cornus L'UNITE:	U
	<u>viburnum opulus roseum</u> L'UNITE:	U
	<u>wegelia</u> L'UNITE:	U
	<u>deutzia</u> L'UNITE:	U
	<u>philadelphus</u> L'UNITE:	U
	viburnum L'UNITE:	U

N des prix	Désignation de la nature d'ouvrages et prix d'application (en toutes lettres) Hors Taxes	Prix exprimés en chiffres H.T.
	<u>pittosporum tobira</u> L'UNITE:	U
	<u>choisya ternata</u> L'UNITE:	U
	<u>euphorbia</u> L'UNITE:	U
	coreopsis L'UNITE:	U
	Cambridge L'UNITE:	U
	tangerine sky L'UNITE:	U
	Candy floss L'UNITE:	U
	<u>ice cool</u> L'UNITE:	U
	<u>phomis fruticosa</u> L'UNITE:	U
	Nepeta L'UNITE:	U
	achillea coronation gold L'UNITE:	U
	clandonensis L'UNITE:	U
G Arbres		
	a) Micouculiers de Provence celtis australis RN tige 12/14 Le produit devra être proposé à la maîtrise d'œuvre pour validation. L'UNITE:	U

N des prix	Désignation de la nature d'ouvrages et prix d'application (en toutes lettres) Hors Taxes	Prix exprimés en chiffres H.T.
------------	---	--------------------------------

H Paillage		
	a) Paillage ligneux biodégradable Fourniture et mise en place d'un paillage sur une épaisseur de 10 cm au-dessus de la toile de paillage. LE METRE CARRE	M2
I Clôture		
	a) Fourniture et mise en place de grillage simple torsion 1,20 m Ce prix rémunère la fourniture et la main d'œuvre pour l'installation d'un grillage simple torsion plastifié vert (RAL 6005) dimension des mailles : 50 x 50 mm diamètre du fil : 2,4 mm (sans picots) sur plots béton, hauteur 1m20. LE METRE LINEAIRE	ML
	b) Fourniture et mise en place de grillage panneau rigide 1,50 m Ce prix rémunère la fourniture et la main d'œuvre pour l'installation d'un grillage panneau rigide électro-soudés vert (RAL 6005), maille 200x50 mm, fil Ø 5 mm, H = 1,50 m avec picots, plots béton dosé à 350 kg/m³ pour scellement, hauteur 1m20. LE METRE LINEAIRE	ML
J Accessoires de plantations		
	a) Fourniture et mise en place de tuteurs bipodes pour arbres Ce prix rémunère la fourniture et la main d'œuvre pour l'installation de tuteurs en bois adaptés à la taille de l'arbre planté et son développement. L'UNITE:	U
K Préparation des sols et amendement		
	Ce prix tient compte de toutes les sujétions correspondant à la fourniture et à la mise en œuvre nécessaire à la réalisation de ces opérations, y compris : - le piquetage et l'implantation des zones à ensemercer - Labour / bêchage du sol (20-30 cm) le dressement au râteau avec épierrage - la préparation du lit de semence - la fourniture du mélange de graines de gazon rustique	M²

N des prix	Désignation de la nature d'ouvrages et prix d'application (en toutes lettres) Hors Taxes	Prix exprimés en chiffres H.T.
	- le semis manuel ou mécanique - Hersage et le nivellement et l'hersage - Épierrage et nettoyage du terrain - Désherbage préalable (manuel/mécanique) - Fourniture et mise en place de terre végétale - Réglage et mise à niveau de la terre végétale - Fourniture de compost/amendement organique - le roulage, - les arrosages nécessaires à la germination, tous les soins nécessaires au bon établissement des végétaux - les semis de regarnissage s'il y a lieu - la main d'œuvre qualifiée et tout le matériel ou fournitures connexes nécessaires, - le maintien en état de propreté des abords et des lieux de travail	
L Garantie de reprise et entretien		
	Les travaux comprennent jusqu'au 2ème mois de juin qui suit les plantations : - l'entretien des tuteurs, des colliers, redresser les sujets déviés, - les traitements antiparasitaires nécessaires - les amendements nécessaires, une fois dans l'année pour stimuler la reprise avec la même gamme de produits naturels prescrits et validés au moment de la plantation - Taille légère et nettoyage des arbustes 1 fois par an pour les haies et arbustes des réservations (pendant 2 ans) - Entretien des massifs vivaces/graminées 5 passages par an (coupe fin hiver, arrachage des adventices) (pendant 2 ans) - l'approvisionnement en eau nécessaire pour tous les végétaux (notamment les massifs) soit 3 fois par mois pendant les 4 mois d'été (juin-juillet-août-septembre) suivant les conditions météorologiques, le reste de l'année il sera à la diligence de l'entreprise qui devra particulièrement suivre les premiers mois de plantation (pendant 2 ans) - le remplacement des sujets morts L'entreprise devra prévenir la maîtrise d'œuvre de chacune de ses interventions sur le chantier. La durée d'entretien débute à la date de réception des travaux, elle finit au 3ième mois de juin après la plantation.	F